

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 28 juin, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M^{me} JEAN Pascale - M. PERESSE Sébastien - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

Étaient absents – excusés :

M^{me} PERRONIN Maryse (procuration donnée à M^{me} HILLERE Maryvonne) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M^{me} ROCHE Valérie (procuration donnée à M^{me} POUMEROL Caroline) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique)

Était absent :

M. RAVET Serge

M^{me} Pascale JEAN a été élue secrétaire de séance.

DCM 2024-03-42 : FOYER LOGEMENT - RÉSILIATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Le Conseil municipal, par délibération du 20 juillet 2023, avait validé l'acquisition en pleine propriété du Foyer logement par la Commune auprès de l'Ophis moyennant la somme de 675000€.

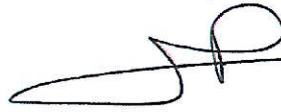
La Commune de Saint-Eloy-les-Mines et l'Ophis (alors office départemental d'HLM) ayant signé un bail emphytéotique le 14 avril 1975, portant sur la parcelle AN n°27 et autorisant la construction d'un foyer pour les personnes âgées, il est à préciser qu'il ne s'agit donc pas aujourd'hui d'une acquisition, mais d'une résiliation amiable de ce bail emphytéotique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la résiliation amiable du bail emphytéotique du 14 avril 1975 pour la réalisation d'un foyer de personnes âgées sur la parcelle AN27, moyennant une indemnité de 675 000 € au profit de l'Ophis, et de donner tous pouvoirs au Maire ou à ses représentants pour l'exécution des présentes décisions et pour la signature des actes afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony Palermo

